

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 05 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-262700115-20221209-CCASDEL1-VM-21-DE

Accusé de réception exécutoire

Préparation par le préfet : 09/12/2022

Délibération n° 1-21-2022
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 10
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 05 décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Gérard DUBUCHE.

Excusé : Jérôme VARANGLE.

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET, Brigitte MARY.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Objet :

CCAS

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 23 MARS 2022, DU 11 AVRIL
2022 ET DU 13 JUIN 2022**

Exposé des motifs :

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration qui se sont tenues le 23 mars, 11 avril et le 13 juin 2022, transmis à tous les administrateurs le 26 septembre 2022, ont été adoptés par les membres présents.

Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet des procès-verbaux,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 23 mars, 11 avril et du 13 juin 2022.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

